

aux finances à Soissons, fut enterré à Montigny-Lengrain le 26 août 1680. Leur mère, Anne Delacourt, mourut ici, à l'âge de 77 ans et fut inhumée dans l'église, le 25 mai 1670 ! Leur père, Barnabé Lebel, était marchand à Soissons. En 1696, Pierre Lebel, âgé et infirme, ne peut plus remplir les devoirs de son ministère ; ses mains paralysées lui refusent tout service, aussi son successeur, qui a consigné ces détails, dut-il compléter les registres de catholicité.

1697-1713. — Charles de Rouveray de Lamberville était de famille noble. Son blason porte : « de gueules à une carpe d'or en fasce, au chef cousu d'azur, chargé de trois molettes d'argent (1). » Après avoir pris possession de sa cure, il en confie l'administration à des religieux des couvents voisins, restreignant la résidence à quelques courts séjours. En novembre 1697, le ministère paroissial est exercé par frère Lamy qui s'intitule curé de Saint-Bibaut ; du 1<sup>er</sup> décembre de la même année, au mois de mai 1698, par le R. P. Jean Pignon, religieux cordelier du couvent de Soissons.

Charles de Rouveray ajoute bientôt à son titre de curé de Montigny-Lengrain, ceux plus lucratifs : de prieur commendataire de Bagneux (1707) ; de prieur commendataire, seigneur spirituel et temporel de Bagneux, de Longevillette et autres lieux (1708) ; de prieur et seigneur du prieuré d'Origny et d'Arquenau (1709) ; de seigneur de Rouveray, du Plancher, d'Annebeau (1711).

Ses absences deviennent plus fréquentes et plus longues à mesure qu'augmentent ses terres et ses bénéfices. De 1707 à 1710, la plupart des fonctions curiales sont remplies par François-Paul Dupont, religieux dominicain, desservant de Courtieux ; par frère Le François, chanoine régulier de l'abbaye de Valsery ; Dupuis, curé de Vic-sur-Aisne ; R. P. Charles Manget, religieux cordelier du couvent de Compiègne ; P. Barnin, curé de Martimont ; Jacques de Mocomble, chanoine régulier de l'abbaye de Valsery ; Jean-Baptiste Gardier, religieux cordelier de l'abbaye de Soissons ; Pierre-Jean-Marie de Paris, religieux capucin de Soissons ; Adrien d'Hanivel de Rouveray, chanoine régulier de Saint-Augustin

1. Bibl. de Soissons, Armorial de la Généralité de Soissons, par Borel d'Hauterive.

et parent du curé ; puis par Remi Rose qui fait le desservice jusqu'à l'arrivée du successeur.

1713-1743. — Jean Dauchel, né en 1667 ; curé de Montigny-Lengrain en juin 1713, doyen de Viviers en 1743. Il meurt le 5 septembre 1751, âgé de 84 ans et « est inhumé le lendemain au cimetière de Montigny-Lengrain, proche le grand portail de l'église par M. Joseph Véron, curé de Hautefontaine et promoteur du doyenné, en présence de : M. Antoine Lefèvre, curé de Montigny-Lengrain, neveu du défunt ; Jean-Louis-François Cousin, prieur-curé de Saint-Bandry ; Gêrôme Mortier, curé de Moulin-sous-Touvent ; Jean-Louis Couvreur, curé de Vivières, etc. »

1743-1789. — Antoine Lefèvre, né à Carlefont en 1713 ; vicaire à Tracy-le-Mont, en 1737. Son oncle, M. Dauchel, se l'adjoind en qualité de vicaire en 1738. Il lui succède comme titulaire de la cure, en 1743. Nommé doyen de Viviers en 1780, il conserve la cure de Montigny-Lengrain et y réside, prend sa retraite en 1789. Il habite le presbytère de Montigny-Lengrain occupé par son neveu Jean-Baptiste Duriez, curé. Il prête le serment, le 28 novembre 1790, et reçoit une pension de 1200 livres que lui fait la Nation. Il devient aveugle en 1703 et meurt ici le 17 messidor an III (5 juillet 1795). Il fut inhumé au cimetière de Montigny-Lengrain.

C'est pendant son ministère qu'eurent lieu le baptême des cloches par Mgr Dillon, archevêque de Narbonne (1766) et la bénédiction de la croix du cimetière (1776).

1789-1799. — Jean-Baptiste Duriez, né en 1751, fit ses études au séminaire de Noyon. Le 29 juillet 1773, il est cleric minoré au même lieu. Pour constituer son titre clérical (1), son oncle, Antoine Lefèvre, curé de Montigny, lui donne divers biens sis à Gournay-en-Picardie, qu'il avait hérités de sa mère (2). Le 1<sup>er</sup> septembre 1789, Duriez succède à son oncle comme curé de Montigny-Lengrain ; il prête le serment le 28 novembre 1790, de même le 5 octobre 1792, fait partie de la garde nationale, est nommé commissaire aux réquisitions, membre du comité local de surveillance, donne sa démis-

1. Par titre clérical, on entend l'assurance d'une honnête subsistance pour celui qui veut recevoir les ordres sacrés.

2. Arch. notar., Vic-sur-Aisne, minute du 29 juillet 1773. Les Parents de Jean-Baptiste Duriez habitaient Salency (Oise).



sion d'officier public le 21 pluviôse, an II (9 février 1794), quitte le presbytère le 30 ventôse, an II (20 mars 1794) et se retire à Soissons. Il revient à Montigny-Lengrain en 1797, rétracte ses serments le 11 mai 1797 par-devant Nicolas Delarue, curé de Croutoy, pro-secrétaire de M. Gravier, vicaire-général de l'évêque légitime, Mgr de Bourdeilles, quitte définitivement sa paroisse en 1799, devient curé de Manicamp (1802) où il meurt le 21 août 1828, à l'âge de 77 ans.

1799-1805. — Adrien-Charles Barbillon, né à Courtieux (Oise), de Charles Barbillon et de Madeleine Woidon, cultivateurs audit lieu (1). Il fit ses études au séminaire de Soissons où il était acolyte le 7 mars 1770, quand sa mère, devenue veuve, constitua son titre clérical (2).

En 1776, il est curé de Jouaignes où il exerce le ministère sacerdotal jusqu'à la Révolution. Ayant refusé de prêter le serment, il quitte sa paroisse, revient au pays natal et, pour vivre, cultive les biens dont il était propriétaire aux Râques, commune de Courtieux. Muni des pouvoirs nécessaires, il remplit en secret les fonctions curiales dans toutes les paroisses voisines dépourvues de pasteur légitime. Le 13 décembre 1802, il est curé de Montigny-Lengrain et y réside jusqu'en 1805. A cette date, il est nommé curé de Ressons-le-Long, puis d'Ambleny le 1<sup>er</sup> mai 1808.

1805-1810 (octobre). — Charles-François Bosquillon, né à Soissons en 1747, est curé de Ressons-le-Long, en 1803, puis de Montigny-Lengrain en novembre 1805. Il rétablit en 1806 la confrérie de Saint-Sébastien dont Mgr Leblanc de Beaulieu approuve les statuts. Du 1<sup>er</sup> mai 1808 à octobre 1810, il fait le desservice de Ressons-le-Long. Devenu curé de Cessières en 1810, il y meurt le 6 février 1819.

1810 (octobre) - 1811 (septembre). — Etienne Bosscz, doyen de Vic-sur-Aisne, fait l'intérim.

1811-1816. — Jean-François Vatin de Contescourt, curé de Ressons-le-Long, dessert Montigny-Lengrain. Il meurt à Saint-Quentin le 27 décembre 1842, à l'âge de 84 ans.

1816-1826. — Adrien-Charles Barbillon quitte Ambleny en 1815, revient à Courtieux où il habite, fait le desservice

1. Madeleine Woidon avait été mariée en premières nocces à Pierre Neuville ; elle mourut en 1780.

2. Arch. notar., Vic. 4 mars 1770.

de Montigny-Lengrain de 1816 à 1826, signe son dernier acte de registre de catholicité le dimanche des Rameaux (19 mars 1826) et meurt aux Râques, commune de Courtieux, le 18 juin 1827, à l'âge de 84 ans.

1826-1830. — Jean-François Clouet, curé d'Ambleny et de Ressons (1826), puis de Cœuvres, fait le desservice de Montigny-Lengrain. Il assiste en 1826 à la bénédiction des trois cloches. Le 27 décembre 1841, il meurt à Cœuvres, âgé de 47 ans.

1830-1832 (octobre). — Julien Barbé, né en 1805, curé de Montigny-Lengrain où il réside, en 1830, meurt curé de Serain, le 22 décembre 1856.

1832-1833 (novembre). — Jean-Louis-Prosper Meurant, né le 23 mars 1807, réside à Montigny et dessert Ressons ; devient en 1833 curé de Saint-Pierre-Aigle et de Dommiers, prend sa retraite à Festieux, où il meurt le 4 août 1887.

1833-1834 (août). — Jean-François Clouet, curé de Cœuvres, fait l'intérim.

1834-1836 (janvier). — François-Athanase Pillot, curé, réside à Montigny, il quitte cette paroisse pour celle de Courcelles. Né le 14 février 1804, il meurt en 1878, le 13 février.

1836-1837 (12 mars). — Jean-François Clouet, curé de Cœuvres, dessert Montigny.

1837-1851. — François Beauciel réside ici, prend possession du presbytère actuel en 1849. Grâce à sa science médicale, il rend d'immenses services à ses paroissiens pauvres et malades. « Son dévouement à toute épreuve se manifesta surtout pendant le choléra de 1849. Aussi son nom est resté en bénédiction dans cette paroisse (1). »

Le 5 octobre 1851, il prend sa retraite et se retire dans son pays d'origine, à Fougères, diocèse de Rennes, où il meurt le 17 décembre 1852.

1851 (octobre) - 1852 (janvier). — René-Hubert Leclert, intérimaire, né le 7 juillet 1809, curé de Ressons (1850-1856), puis desservant de Reuilly ; décédé le 28 février 1874. « On garde encore ici le souvenir de ce prêtre original, qui venait à Montigny-Lengrain pour son ministère, monté sur un beau cheval blanc avec pistolet à l'arçon de la selle.

1. Notes de l'abbé Philipoteaux.



1852-1894. — Antoine-Victor Philipoteaux, né le 31 décembre 1803 à Jeantes (Aisne), ordonné prêtre le 28 mai 1836, curé de Fresnes-sous-Coucy, la même année, puis de Bichancourt en 1839, et de Montigny-Lengrain le 4 janvier 1852.

Du 14 juillet 1868 au 17 juillet 1872, l'abbé Philipoteaux dessert Mortefontaine. En 1888, l'âge, la maladie, les déboires ont enfin raison de sa robuste constitution ; malgré son courage indomptable, il peut à peine remplir son ministère. On lui donne un auxiliaire, l'abbé Clère, qui pendant six ans exerce les fonctions de curé, avec le titre de vicaire. A l'arrivée de ce dernier, l'abbé Philipoteaux quitte le presbytère et se retire chez son beau-neveu, M. Bureaux-Demarly, débitant à Montigny-Lengrain. Il y meurt le 17 mars 1894 et est inhumé le 19 mars au cimetière de la paroisse, près du portail de l'église. Ses quarante-deux années de ministère dans cette paroisse furent des mieux remplies : il sut donner un nouvel essor à l'ancienne confrérie de Saint-Sébastien, et l'intérieur de l'église, grâce à son zèle et à ses démarches, recouvre une partie de la beauté de sa jeunesse.

1894 (20 mars-15 septembre). — Léon Clère, vicaire, est nommé curé à la mort de l'abbé Philipoteaux.

1894-1897. — Charles Bourdin, né à Veslud (Aisne), le 31 janvier 1863, ordonné prêtre par Mgr Thibaudier, le 29 juin 1887, vicaire à Crécy-sur-Serre, le 22 août 1887, curé de Montigny-sous-Marle, le 21 décembre 1889, de Montigny-Lengrain et de Mortefontaine en septembre 1894. Grâce aux largesses de M<sup>e</sup> Labbé Soulas, il fait restaurer le presbytère. Le 20 janvier 1895, Mgr Duval, évêque de Soissons et de Laon, préside ici la fête de Saint-Sébastien. En 1897, l'abbé Bourdin est nommé curé de Saint-Gobert, il démissionne en septembre 1904 et se retire à Saint-Médard, près de Soissons.

1897-1903. — Arthur Leleu, né en 1871 à Villequier-Aumont, vicaire de Villers-Cotterets en 1895, date de son ordination, curé de Montigny-Lengrain en 1897, puis de Bucy-le-Long en octobre 1903.

1903-19\*\* — Jules-Louis Saincir, né le 15 novembre 1870 à N.-D. de Liesse, de Jules-Louis Saincir et de Louise-René-Aimable Jacquet, ordonné prêtre par Mgr Augustin-Victor Deramecourt, le 29 juin 1901 ; curé de Bresles, et 2<sup>e</sup> vicaire de Château-Thierry, en août 1901 ; 1<sup>er</sup> vicaire et aumônier

du collège de ladite ville, en octobre 1902 ; curé de Montigny-Lengrain le 9 octobre 1903 ; vice-doyen le 1<sup>er</sup> avril 1925.

#### APPENDICE

Ajoutons à cette liste des curés, celle des vicaires ou auxiliaires, des prêtres soit nés, soit enterrés à Montigny-Lengrain.

##### 1. *Vicaires*

Il n'existait pas à Montigny-Lengrain de vicariat proprement dit. Cependant, quelques prêtres furent adjoints avec le titre de vicaires, aux cures de cette paroisse. La plupart de ceux que nous connaissons étaient les neveux des curés en exercice et leur succédèrent.

15<sup>88</sup>-1612. — Pierre Dobencourt.

1712. — Remi Rose.

1738-1743. — Antoine Lefèvre.

1781-1789. — Pierre-Joseph Lefèvre, neveu de Antoine Lefèvre, curé du lieu. Il mourut à Montigny-Lengrain. Voici l'acte d'inhumation inscrit au registre des décès : « L'an 1789, le lundi 6 juillet, le corps de frère Pierre-Joseph Lefèvre, religieux prêtre de l'ordre des Frères-Mineurs Conventuels de Saint-François, du couvent de Soissons, vicaire de cette paroisse de Montigny-Lengrain, décédé le jour d'hier, âgé de cinquante-six ans environ, a été inhumé au cimetière de cette paroisse, par nous prêtre, curé de N.-D. de Courtieux, en présence de : Antoine Lefèvre, curé de cette paroisse et doyen rural de Viviers ; Louis-Hyacinthe Lemaire, curé de Mortefontaine (1) ; Nicolas-Thomas Lespicier, prieur-curé de Saint-Bandry ; Pierre Pestel, curé de Barbonval ; Louis-Sébastien Remy, curé de Ressons-le-Long, et de frère Marin Coulon, gardien de la maison conventuelle de Soissons. »

1884-1894. — Léon Clère, né en 1860, prêtre en 1887, vicaire de Montigny-Lengrain (1888-1894), curé de Chivy, de

1. Sous la Terreur, du mois de sept. 1793. au mois de mai 1794. ce prêtre fut enfermé au château de Clermont-en-Beauvaisis, avec d'autres ecclésiastiques, et n'eut la vie sauve qu'après le 10 thermidor. Après le Concordat, il devint curé d'Oigny-Silly et promoteur du doyenné de Villers-Cotterets ; il mourut le 9 décembre 1913.



1894 à 1897, de Chéry-lès-Rozoy en 1897 et de Thenailles en 1898.

### 2. *Prêtres nés à Montigny-Lengrain*

Pierre de Chouy, né le 6 mars 1622, de Philippe de Chouy et de Nicolle Chrestien. Nous ignorons le nom des paroisses où il remplit le ministère sacerdotal.

Hubert Destrées, curé de Saint-Crépin (1670), puis de Jaulzy, était né à Montigny-Lengrain. Sa mère fut inhumée au cimetière du lieu, le 1<sup>er</sup> octobre 1673, en présence de : « Louis Marchebois, curé de Croutoy ; Charles Lourson, curé de Courtieux ; Pierre Lefort, prêtre, docteur en théologie, curé d'Attichy ; Waroquier, curé de Berneuil ; Constant Dupressoir, curé de Haute-Fontaine. » L'abbé Hubert Destrées mourut à Jaulzy. Son corps fut transporté et inhumé au cimetière de Montigny-Lengrain. Hubert Destrées eut pour successeur à Jaulzy, son neveu Pierre Destrées (1).

### 3. *Prêtres enterrés à Montigny-Lengrain*

Nous avons parlé en leur temps de Hubert Destrées, de Jean Dauchel, de Pierre Lefèvre et de Antoine Lefèvre. Jacques Roussel, chapelain du prieuré Saint-Pierre-du-Châtelet, fut inhumé dans l'église priorale, le 27 novembre 1669. Antoine-Victor Philipoteaux, enterré le 19 mars 1894 au cimetière de la commune, contre le mur du portail de l'église, entre la porte principale et celle du clocher.

### III. — Le Logement du Titulaire ou le Presbytère

L'immeuble qui servit de logement aux curés de Montigny-Lengrain, jusqu'à la fin de l'année 1793, est situé à environ cinquante mètres et au nord-ouest de l'église. Il comprenait : maison d'habitation, grange, écurie, cave, colombier, jardin, enclos.

Le 19 janvier 1794, le Conseil municipal délibère « qu'il

1. C'est par erreur que le Nécrologe diocésain indique Montigny-Lengrain comme lieu de naissance de Arthur-Charles-Ernest Judas ; il naquit à Couvrelles (Aisne), le 28 janvier 1856. Ses parents vinrent habiter Montigny-Lengrain en 1860. L'abbé Judas Arthur-Charles-Ernest fut ordonné prêtre en 1881 ; nommé vicaire de La Fère, la même année ; puis curé du Charmel ; enfin, de Condé-en-Brie, où il mourut le 26 novembre 1893.

entrera en possession du ci-devant presbytère pour en faire le lieu de ses séances. » Mais Antoine Bègue, laboureur à Montigny-Lengrain, ayant acheté le presbytère, mis en vente comme bien national, ce fut dans la sacristie que se tinrent les assemblées du conseil. (1)

Les biens dépendant de la maison curiale et y attenant furent loués le 25 décembre 1794.

1° Le jardin loué à Jacques Manteaux, 24 livres, 15 sous ;

2° Le clos faisant suite au jardin, à Claude Liénart, 18 livres ;

3° Le jardin d'En-Bas, à Antoine Cordier, 38 livres ;

4° Un autre clos en sainfoin, à Antoine Cordier, 24 l., 10 sous.

Le montant de la location devait être payé à l'expiration du bail, au receveur de la régie nationale, de l'arrondissement de Soissons (2).

Après le Concordat, au rétablissement du culte, le desservant Adrien-Charles Barbillon, habita, du 12 décembre 1802 au 14 avril 1803, « une chambre offerte par le citoyen Baillet, d'un loyer mensuel de trois francs (3). Mais ce ne pouvait être qu'un logement provisoire. Dès le 28 frimaire, an XI (19 décembre 1802), le citoyen Antoine Bègue, adjoint au maire et acquéreur de l'ancien presbytère, sur le point de quitter Montigny-Lengrain pour habiter Crouy, avait proposé au conseil, de louer à la commune pour loger le ministre du culte, les bâtiments de l'ancien presbytère. Il en fixait le loyer annuel à 115 francs. Cette proposition fut acceptée peu après, et M. Barbillon s'installa dans l'ancien presbytère, le 24 germinal, an XI (14 avril 1803). Son successeur y résida jusqu'en 1810. De 1810 à 1830, le desservice de la paroisse fut fait par le curé de Ressons-le-Long ou celui de Cœuvres.

L'ancien presbytère fut alors loué à des particuliers. Aujourd'hui il est la propriété de M. Isidore Durand-Menot ; trois familles y sont logées.

De 1830 à nos jours, le curé-desservant de Montigny-

1. Registres d'Etats civils, 1795 à 1799.

2. Arch. commun. Reg. de délib., séance du 25 déc. 1794.

3. Ibidem. 21 frim. XI (12 déc. 1802).



Lengrain habita la commune. Celle-ci ne possédant pas de presbytère dut louer de 1830 à 1849, pour loger le curé, une maison sise à Basse-Terre, et comprenant : cuisine, salle, chambre, cave, fournil, remise et écurie, un jardin de 6 ares 25 y attenait. Le propriétaire de l'immeuble était M. Louis-Cyprien Desachy ; le loyer annuel s'élevait à 120 fr. (1).

En 1846, la commune acheta aux héritiers Baillet une ancienne ferme qu'elle convertit en presbytère. Les curés s'y succédèrent jusqu'en 1909.

A cette époque, la commune ayant décidé de transformer l'ensemble en deux logements, une Société civile immobilière fit l'acquisition, à destination de presbytère, d'une maison appartenant à M. Liénart-Detrez, sise rue de Pouy.

#### IV. — Les Biens de la Cure

Les revenus du curé de Montigny-Lengrain, avant 1782, se composaient : 1° des dîmes ; 2° du produit des propriétés de la cure ; 3° du casuel et 4° de l'acquit des fondations.

##### 1° *Les dîmes*

La dîme, en général, était une portion de fruits qui était due à l'église. Les fidèles sont tenus, de droit divin, de pourvoir à l'entretien du culte et de ses ministres. C'est pour satisfaire à cette obligation qu'ils ont constitué des patrimoines pour les églises particulières. Dans les premiers temps du christianisme, les offrandes volontaires suffisaient. Après les persécutions, on régularisa les ressources ; pour cela, on eut recours à une part des produits qui était variable, ordinairement le dixième en souvenir de celle des Juifs. L'Eglise, Charlemagne pour la France, en firent une loi qui dura dans ce pays jusqu'au 4 août 1789.

La part des fruits et récoltes levée à titre de dîme n'était pas toujours la dixième, mais très souvent la treizième, la quinzième, la vingtième, quelquefois moindre, selon les pays et même les cantons d'un territoire.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, on ne percevait plus ici la dîme que sur le vin, le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le chanvre femelle,

1. Aujourd'hui, maison Baillet-Queudeleux.

le lin et la navette. Les autres étaient, sans nul doute, tombées depuis longtemps en désuétude.

A Montigny-Lengrain, les dîmes en grains, céréales, chanvre, lin, navette se partageaient ainsi au XVIII<sup>e</sup> siècle ; les trois quarts au curé, et l'autre quart entre les prieurs de Pierrefonds et du Châtelet. (1)

Le prieur de Pierrefonds avait obtenu le droit de dîmer au territoire de Montigny-Lengrain, en 1047. A cette date, Nivelon I de Pierrefonds était aussi seigneur de Montigny-Lengrain, Retheuil, Taillefontaine, Mortefontaine ; c'est à ce titre qu'il donna au chapitre de l'église Saint-Sulpice de Pierrefonds, le tiers des dîmes de Montigny-Lengrain et une partie de celles de Retheuil.

Josleïn de Vierzy, évêque de Soissons, donna, en 1144, un règlement pour le partage des oblations entre le curé de Montigny-Lengrain et les moines de Saint-Sulpice de Pierrefonds (2). Le curé de Montigny-Lengrain était alors décimateur pour les deux tiers.

Le prieur de Pierrefonds et le curé de Montigny-Lengrain conservèrent ces prérogatives jusqu'en 1629. A cette époque, le prieur commendataire de Saint-Pierre du Châtelet, peu satisfait du produit des dîmes prélevées sur les terres dépendant de son prieuré, demanda et obtint, par sentence du siège présidial de Reims, le tiers des dîmes du territoire de Montigny-Lengrain, à cause de la situation du prieuré sur la paroisse.

Le curé Lebel s'opposa à l'exécution de cette sentence. Sa résistance aux prétentions du prieuré fut même couronnée de succès : en effet, l'inventaire des papiers de la cure, dressé en octobre 1791, par la municipalité, révèle l'existence d'une pièce portant ce titre « acte concernant la restitution qu'a faite le sieur Melchior Regnault, prieur commendataire du Châtelet, de la dîme qu'il avait trop prise sur le dimage de la cure (3) » et Houllier, dans son Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons, indique que le curé de Montigny-

1. Cf. HOULLIER. Etat ecclés. et civil du diocèse de Soissons, 1783.

2. PÊCHEUR, II, 71. — Bibl. nation., fond Saint-Germain latin, liasse 1163, n° 486.

3. Montigny-Lengrain, Reg. de délib., oct. 1791,



Lengrain était « décimateur pour les trois quarts du territoire et que MM. les Prieurs du Châtelet et de Pierrefonds se partageaient l'autre quart. »

Par ailleurs, et d'après la loi, les dîmes noales appartenaient toutes au curé.

Souvent le curé amodiait ses dîmes pour une certaine quantité de grains ou une certaine somme, soit séparément, soit avec le bail ou amodiation des terres et revenus. Il en était de même pour le prieur commendataire du Châtelet.

Sauf pour quelques années du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècles, il nous est impossible de fixer avec exactitude la valeur des dîmes prélevées sur notre territoire. Le bail des dîmes passé en 1628 entre le curé et le sieur Loursou, nous montre qu'elles n'étaient pas considérables. Leur valeur, en numéraire, s'élevait à 45 livres tournois. Or, la livre tournois, qui était l'unité des monnaies (et ne fut jamais frappée), valait 20 sous.

En 1789, d'après la déclaration des biens immeubles, revenus et charges des établissements ecclésiastiques, prescrite pour Montigny-Lengrain, au curé, par décret du 18 novembre 1789, et consignée dans les registres des délibérations de la commune, celui-ci prélevait la dîme sur 554 arpents. Les officiers municipaux estimèrent alors à 1555 livres, les revenus de la cure, dîmes et location des terres de la cure tout compris. Or les 16 arpents de terre, propriété de la cure, étaient loués à cette époque 182 livres (1), les dîmes rapportaient donc au curé environ 1163 l., soit à peu près 2 livres par arpent. Ajoutons que les protestations du curé, consignées sur les registres de la municipalité, puis transmises aux administrateurs du district, au sujet de cette évaluation qu'il déclare « erronée et exagérée » nous prouvent que la dîme ne grevait pas trop le paysan.

## *2. Revenus des propriétés de la cure*

La cure de Montigny-Lengrain possédait en 1789 :

1<sup>o</sup> 16 arpents de terres labourables, en plusieurs pièces, sises respectivement au Chemin du Ravail, au Cessier de

1. Arch. départ., Aisne, G. 1543. — Arch. commun., Montigny-Lengrain, délib. du 6 déc. 1789.

Rarage (terroir de Ressons-le-Long), à Vauruelle, en Chaumont et au Village ;

2° Le jardin attenant au presbytère ;

3° Un clos, sis à l'extrémité de ce jardin et s'étendant jusqu'au Larris Saint-Jean ;

4° Le clos d'En-Bas ;

5° Une terre fermée de haies ;

6° 22 verges de vignes à La Vallée ;

7° Une autre pièce plantée en vignes et sise au même lieu ? (1).

Quand ? comment ? par qui avaient été donnés ou acquis ces biens ? nous l'ignorons.

Au moment où éclata la Révolution, les 16 arpents de terres labourables étaient loués à Baillet, 192 livres (2) ; le reste était exploité directement par le curé.

Toutes ces propriétés furent confisquées au profit de la Nation. Les 16 arpents furent vendus le 3 décembre 1793 ; une pièce de 42 ares 54, sise au Village, fut achetée par M. Letellier, de Soissons (3). Les autres biens furent loués en février 1794 à divers particuliers de Montigny-Lengrain, puis vendus.

La mense curiale n'a pas été rétablie.

### 3° L'Acquit des Fondations

Ces revenus sont évalués, à la Révolution, à moins de 6 livres ; soit, 3 l. pour l'obit de Pierre Lourson, 17 sous 6 den. pour l'obit de la veuve de François Tassien ; 11,5 s. pour celui de Chrétien ; 5 sous pour la récitation d'un *De Profundis*, à l'intention de la famille Manteaux (4).

Ces mêmes revenus étaient, comme tous les biens ecclésiastiques, grevés des décimes à payer à l'Etat.

1. Montigny-Lengrain, Reg. de délib., déc. 1794.

2. Arch. départ., Aisne, G. 1543.

3. En 1834, elle était la propriété de Mme Definfe, petite-fille des acquéreurs (Arch. de la famille Morel d'Arleux, plan Gallet, 1<sup>er</sup> déc. 1834).

4. Arch. dép., Aisne, G. 1543.



## L'Eglise

### I. — Epoque de Construction et Ornementation (1)

L'Eglise telle qu'elle est aujourd'hui a été bâtie à trois époques différentes. Le transept, les bras du transept, le chœur et l'abside sont du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle ; la nef, la façade, les fenêtres percées dans l'axe du chœur et du transept datent du XV<sup>e</sup> siècle.

« Le plan de l'église comprend : une nef flanquée de deux bas-côtés, un transept dont les deux bas-côtés forment une saillie assez accentuée, et un chœur à chevet carré.

« La longueur totale de l'église, dans œuvre est de 24 m. 80. Sa largeur est de 11 m. 50 entre les murs des bas-côtés, et de 14 mètres entre ceux du transept (2).

« La nef, qui comprend trois travées, dont les arcs en tiers-point sont ornés de moulures à pénétration et reposent sur de hautes colonnes (8 mètres environ), a été complètement reconstruite à la fin du XV<sup>e</sup> siècle ; elle n'est pas voûtée ainsi que les bas-côtés dont le mur extérieur est moderne.

« Le transept qui communique avec la nef par un doubleau (arc) en tiers-point, dont le profil est formé de gros tores accouplés, remonte au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est voûté ainsi que les deux bras qui l'accompagnent par une croisée (croisement d'ogive), dont les nervures sont également ornées de houdins très épais. Les retombées de ces arcs reposent sur des colonnes décorées de chapiteaux à feuille d'acanthé et de bases à griffes. Le bras nord et le bras méridional du transept présentent des dispositions identiques ; leur face orientale est éclairée par une fenêtre en plein cintre dont l'archivolte (saillie ornée) repose sur deux colonnettes ; à leur extrémité est percée une très large fenêtre du XVI<sup>e</sup> siècle qui a remplacé, à cette époque, l'ancienne fenêtre du XIII<sup>e</sup> siècle. Il est intéressant de remarquer que les bras du transept communiquent avec les bas-côtés par des arcs en tiers-point

1. Le 4 juin 1918, les obus allemands ont détruit le chœur, le clocher et le bras droit du transept ; mais les Beaux-Arts s'étant engagés à les relever dans leur état primitif, nous ne changeons rien à la description de l'Eglise faite avant la guerre par M. LEFÈVRE-PONTALIS.

2. La superficie est de 3 ares 70 (Cadastre fo 592).

ornés de gros tores du XII<sup>e</sup> siècle. C'est une disposition dont l'église de Cuise-la-Motte (Oise) offre cependant l'exemple. Dans le transept, galerie peu élevée, formée d'arcades en application sur le pignon.

« Le chœur voûté par une croisée d'ogive, dont le profil est analogue aux autres nervures, est éclairé sur ses deux faces par une fenêtre en plein cintre du XII<sup>e</sup> siècle. Les chapiteaux des colonnes du chœur sont ornés de plantes, de fruits et de rinceaux dont le caractère est encore du roman.

« La façade percée d'une porte en anse de panier remonte au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

« L'abside présente deux fenêtres surmontées d'un gable pointu qui repose sur deux colonnettes, ces fenêtres sont en plein cintre et leur archivolté est décorée de moulures très délicates ; au centre est percée une grande fenêtre du XVI<sup>e</sup> siècle.

« Une corniche dont les rinceaux sont supportés par des têtes grimaçantes entoure l'abside et les bras du transept, au niveau des combles. » (1)

« Le clocher carré, à double égout, placé sur le côté du transept, a deux fenêtres à plein cintre sur chaque face, avec voussures où se fait sentir une nuance ogivale, et nombreuses colonnettes.

« Aux deux bras du transept, à l'orient, deux petits frontons, à angle aigu et à fenêtres romanes correspondent à leurs absides. Aux angles extérieurs des transepts et du chœur s'appuient des contreforts solides à larmiers, sur lesquels on voit du côté du nord une statuette de monstre grimaçant.

« Le portail est percé d'une belle porte surbaissée du XV<sup>e</sup> siècle, enrichie de clochetons, petits dais et autres dessins prismatiques et flamboyants. Cette porte était partagée en deux bases par une fine colonnette, jusqu'en 1845.

« Avant 1793, cette colonne était surmontée d'une statue de Saint-Martin. Deux contreforts y contrebattaient la poussée des murs de la nef. Dans le mur du bas-côté gauche, s'ouvre une petite porte de la Renaissance (2). »

1. Rapport de M. LEFÈVRE-PONTALIS, de l'École des Chartes, lors d'une visite à Montigny-Lengrain, le 29 fév. 1884.

2. Cf. Bulletin de la Soc. arch. de Soissons, 1<sup>er</sup> s., 2<sup>e</sup> vol., p. 116.



Malgré le respect qu'on doit aux choses antiques, surtout lorsqu'elles ont un cachet artistique, lors d'une réparation du chœur en 1776, deux faisceaux de colonnettes ont été coupés à trois mètres du sol pour faire place à des boiseries en chêne. Cette réparation de la partie la plus ancienne de l'église, avait été ordonnée le 7 juin 1773 par M. Antoine-Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, grand archidiacre.

C'est également à cette époque qu'on recouvrit d'un affreux badigeon sang-de-bœuf, l'autel, la chaire, les boiseries, voire même une partie des chapiteaux, des colonnettes et des nervures.

La nef et les bas-côtés n'ont jamais eu de voûte : un plafond la remplaçait.

La restauration des chapelles de la Sainte-Vierge et de Saint-Sébastien est due à la générosité des familles Masson et Morel d'Arleux. La première fut restaurée en 1852, l'autre en 1892.

Avant le bombardement du 4 juin 1918, deux fenêtres étaient ornées de vitraux peints. En 1877, M. Philipoteaux, curé, fit rouvrir la double fenêtre du xvi<sup>e</sup> siècle qui éclaire le chœur. Une belle verrière de 3 m. 40 sur 2 mètres y fut placée la même année. Elle représentait trois sujets : dans l'oculus, la Vierge-Mère ; dans la baie de droite, Saint-Martin à cheval, donnant la moitié de son manteau à un pauvre ; dans celle de gauche, Saint-Pierre pleurant son reniement.

Déjà en 1869, un vitrail représentant le martyr de saint Sébastien avait été posé dans la chapelle dédiée à ce saint.

Les autres fenêtres sont composées de petits carreaux ayant la forme de losanges, encastrés dans des lamelles de plomb

## II. — Mobilier

### 1. Objets mobiliers divers

La plupart des objets mobiliers qui se trouvaient dans l'église au moment de l'évacuation du village, en juin 1918, et qui ont été détruits ou pillés, dataient de la dernière moitié du xix<sup>e</sup> siècle.

Leur perte, pour être importante, n'est cependant pas irréparable. Il n'en est pas de même du maître-autel, en chêne sculpté du xviii<sup>e</sup> siècle, qui a été écrasé par l'effondrement du clocher.

Dans chaque bras du transept s'élève un autel. Celui du bras nord est dédié à la Sainte-Vierge ; celui du bras méridional, à Saint-Sébastien. Ces deux autels se composent d'un simple massif de maçonnerie recouvert de panneaux de bois. Un beau tabernacle, du XVIII<sup>e</sup> siècle, en chêne sculpté, provenant de l'église de Mortefontaine, surmonte depuis un an l'autel de Saint-Sébastien. Deux anciennes statues en bois représentant, l'une Saint-Martin à cheval, l'autre le Bon Pasteur, ont été restaurées par les Beaux-Arts en 1924. Un christ en bois peint a été déplacé du transept pour être scellé contre la muraille du portail à l'intérieur.

La chaire, œuvre remarquable en chêne sculpté, date de 1701. L'artiste a représenté, sur les trois côtés ou panneaux, diverses scènes que son ciseau a bien rendues. Sur le panneau central, l'Annonciation de la T. S. Vierge, sur celui de gauche, le martyre de Saint-Sébastien, et, sur celui de droite, Saint-Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre. Affreusement peinte en 1776, cette chaire a recouvré son antique splendeur, grâce au zèle industrieux de M. l'abbé Leleu.

Les fonts baptismaux, en pierre dure, entourés d'une barrière en chêne à colonnettes sculptées, sont situées à l'extrémité du bas-côté méridional de la nef, près de la muraille du portail. D'après M. Lefèvre-Pontalis, la cuve baptismale et les quatre colonnes détachées qui la soutiennent remontent au XIII<sup>e</sup> siècle.

Mentionnons encore deux stalles dont la principale valeur est la solidité. Au milieu du dallage de l'église, existe une pierre tumulaire gravée au trait, tellement usée, qu'il est impossible d'en lire l'inscription et de reconnaître la forme du personnage représenté. Autrefois, un assez grand nombre d'inhumations se faisaient dans les églises. Sur la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on reconnut qu'il y avait danger, à enterrer dans les édifices religieux : une ordonnance de Louis XVI, en 1776, interdit ces sortes d'inhumations. Les deux principales mentionnées dans les registres paroissiaux furent ici, celle de Anne Delacourt et celle de Philippe de Chouy. (1)

1. « Aujourd'hui 25 mai 1670, jour de la fête de Penthecoste, à l'issue de la messe paroissiale, a été inhumée en l'église de Montigny-Langrin, à l'entrée, à main droite de la chapelle de



Aucun état des vases sacrés et des ornements nécessaires au culte ne se trouve dans les anciennes archives de la paroisse. Nous savons seulement, qu'en 1773, le 7 juin, « Maître Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire constata « au cours de sa visite, que l'église de Montigny-Lengrain « était simplement fournie de vases sacrés, livres, linges, « ornements et autres choses nécessaires pour la descence « du service et office divin. » (1) Conformément aux ordonnances sur l'argenterie d'église, les vases sacrés furent, à la Révolution, portés au district de Soissons et de là à Paris, à la Monnaie. Aussi, au rétablissement du culte, la commune dut consacrer « la somme de 270 francs à l'achat d'un calice, et d'un ciboire et de quelques ornements. » (2)

## 2. Reliques

L'église de Montigny-Lengrain possède des reliques des saints martyrs Sébastien, Carisy, Ferme, Epiphane, Antonin et Boniface.

1<sup>o</sup> Reliques de Saint-Sébastien. — C'est un petit fragment de l'omoplate donné par la paroisse de Cœuvres, en avril 1857, à M. Philipoteaux, curé de Montigny-Lengrain. Il

la Sainte-Vierge, Anne Delacourt, femme âgée de 77 ans ou environ, veuve de feu Barnabé Lebel, marchand de Soissons, mère du sieur curé de Montigny-Langrin et du sieur curé de Saint-Pierrelles, par moi, messire Nicolas Raulan d'Aumat, prêtre, vicaire et chapelain de la paroisse d'Attichy, à cause de la parenté corporelle, qui l'unit audit sieur curé dudit Montigny, et en présence dudit sieur curé de Saint-Pierrelles, son frère, d'Anne et Marie Lebel, ses enfants, etc., et ensuite les jeudi et vendredi suivants ont été chantés les principaux services et ont assisté et célébré messire Aminad Siry, curé de Catry, Pierre Coquerel, curé de Laversine, Hubert Destrée, curé de Saint-Crépin, Philippe Boursaud, curé de Vimirin, Charles Lourson, curé de Courtieux, et le père Martin, religieux jacobin. — Philippe de Chouy, mort, le 23 janv. 1613, fut inhumé le lendemain « devant le crucifix, à côté senestre, en entrant dans ladite église ».

1. Procès-verbal de la visite de l'Archidiacre, 1773 (feuille détachée).

2. Montigny-Lengrain, Reg. de délib., 21 frimaire an XI (10 déc. 1802).

est enchâssé dans le baiser de paix. Le 3 janvier 1863, quelques parcelles détachées ont été placées puis scellées dans la pierre d'autel de la chapelle de Saint-Sébastien, à gauche du premier tombeau. Ces reliques furent authentiquées en 1857 et en 1863.

2<sup>e</sup> Reliques des S. S. Carisy, Ferme, Epiphane, Antonin et Boniface. Ces reliques considérables furent soustraites, au moment de la période révolutionnaire, à la cathédrale de Soissons.

Le 30 ventôse, an II (20 mars 1794), le curé de Montigny-Lengrain, Jean-Baptiste Duriez, avait dû se retirer à Soissons. C'est en cette ville, que, dans le courant du mois d'août 1795, un sieur Néra lui donna les reliques de ces martyrs, avec leurs authentiques, en présence de Martin et d'Antoine Liénart, habitants de Montigny-Lengrain. De retour ici, en 1797, le curé Duriez en fit présent à l'église, le 28 mai, « dimanche dans l'octave de l'Ascension, fête des Saintes Reliques pour le diocèse de Soissons. » Quelques jours auparavant, le 20 mai, M. Gravier, vicaire général et curé de Jaulzy, après lecture et vérification des authentiques, avait donné au curé Duriez, les pouvoirs nécessaires pour bénir les châsses, et l'autorisation d'exposer ces reliques à la vénération des fidèles. (1)

Ces reliques ont été visitées et reconnues par Monseigneur de Beaulieu, le 21 août 1806 et par Monseigneur Jean-Joseph Christophe, le 15 janvier 1863. Ce prélat les transféra dans deux nouvelles châsses, en cuivre doré.

Les authentiques des reliques se composent de quatre pièces dont trois parchemins. La première pièce (parchemin) est un procès-verbal qui constate que le 2 mai 1666, à 4 heures, Charles de Bourlon, évêque de Soissons, a fait en présence de plusieurs dignitaires de son église cathédrale, de son bailli, de deux médecins dénommés, appelés *ad hoc*, l'ouverture de deux boîtes. La première contenait les reliques entières de S. Carisy, martyr, données le 25 mai 1662 par Octave Caraffa, archevêque de Patras, à Antoine Barberini, cardinal et membre de la Chambre apostolique, sous le pontificat d'Alexandre VII : Le cardinal Barberini en fit présent à Charles de Bourlon, dans le courant de la même année

1. Note manuscrite de M. GRAVIER.



1662. La seconde boîte renfermait les reliques des S. S. M. M. Cyriaque de Rome (1), données d'abord le 20 avril 1655 par Marcel Ananie, évêque, au noble Thomas, Candide de Venise, chevalier de la Toison d'Or, et ensuite par celui-ci à Charles de Bourlon, en 1662.

Une note relate que le 10 mai 1665, jour où l'on a célébré la canonisation de Saint-François de Sales, ces reliques ont été pompeusement transférées de la chapelle de l'évêché, à l'église cathédrale.

Ce procès-verbal porte les signatures de Charles de Bourlon, évêque de Soissons ; de Pierre Guynet, Nicolas Lombard, François de Chesne, chanoines.

La deuxième pièce des authentiques (parchemin) est un acte de concession. Charles de Bourlon, pour dédommager son église cathédrale des pertes considérables de reliques que les Calvinistes lui ont causées vers l'an 1567 (en brûlant les châsses dont ses prédécesseurs, entre autres Mgr de Nesles ou Nivelon, l'avaient enrichie) lui fait présent, le 2 mai 1666, de deux corps presque entiers, renfermés en deux reliquaires, en bois doré, dont l'un contient le corps de S. Carisy et l'autre, celui de S. Epiphane, concédé par Thomas Candide, en 1662.

L'acte ajoute que Charles de Bourlon était à Rome, en 1662, pour visiter l'église des S. S. Pierre et Paul, et demanda en même temps, au nom du Roi très chrétien, la canonisation de Saint-François de Sales au pape Alexandre VII (2).

Signé : CHARLES, évêque de Soissons.

La troisième pièce des authentiques (papier) est rédigée, partie en italien, partie en latin. Sa lecture nous apprend

1. C'est sur cette catacombe de Ste-Cyriaque, dans laquelle avait été enseveli Saint Laurent, que fut construite par Constantin, en 330, l'église de Saint-Laurent-hors-les-murs.

2. Haec corpora integra Nobis donata cum Romae versaremur anno millesimo sexcentesimo sexagesimo secundo tum Beatorum Apost. Petri et Pauli limina visitaturi pio devotionis affectu. tum S. Francisci Salesii quondam episcopi Gebennen apothecasim a S. D. P. Papa Alexandro septimo Christianissimi regis nomine postulaturi et impetraturi....

que le 2 juin 1669, le cardinal Piccolomini fit présent au Révérendissime Père Sébastien Quinquet, des reliques entières de S. Ferme, martyr, avec l'autorisation de les exposer à la vénération des fidèles, là où il désirera. Elle est signée du cardinal, dont le sceau, apposé près de la signature, est bien conservé.

Une note mentionne la donation de ces reliques de S. Ferme, faite le 25 février 1671 par Sébastien Quinquet, général de l'ordre des Minimes et chanoine de l'insigne cathédrale de Soissons, aux vénérables chanoines de ladite église. Le sceau de l'ordre des Minimes, très visible, figure en face de la signature de Sébastien Quinquet.

La quatrième et dernière pièce des authentiques (parchemin), porte la date du 10 septembre 1671. C'est l'autorisation accordée par Charles de Bourlon, de transférer solennellement, le dimanche suivant, les reliques de S. Ferme, de l'église des Minimes (1), en son église cathédrale, et de faire désormais mémoire de ce saint martyr, le 1<sup>er</sup> février de chaque année.

Suivent les signatures :

de Charles de BOURLON, évêque de Soissons ;  
 Pierre GUYNET, Nicolas LOMBARD, chanoines ;  
 Pierre de HARGENLIEU, vicaire général ;  
 François QUINQUET, chanoine.

(Le sceau épiscopal est intact.)

### III. — Cloches

Jusqu'à présent, nous ne nous sommes guère occupé que de l'intérieur de l'église, passons maintenant au dehors.

Voici le clocher qui s'élève au-dessus de l'édifice, appuyé sur les quatre piliers du transept. Ces piliers sont assez forts et pour cette raison semblent un peu lourds ; c'est qu'ils ont à supporter une masse considérable, une tour carrée en pierres de taille de belles dimensions. Elle est percée de huit fenêtres courtes mais larges, encadrées par trente-deux colon-

1. Actuellement « Maison Paillet », située au n° 11 de la rue des Minimes. Le bâtiment principal qui est au fond de la cour était, avant 1792, le couvent des Minimes, ordre très austère et renommé pour sa bonté évangélique.



nettes posant sur leur base quadrangulaire et couronnées, comme de corbeilles de fleurs, de leurs chapiteaux feuillagés. Autour de ces fenêtres, tores d'un gracieux profil et guirlandes, à têtes de clous évidées.

A un beau clocher, il faut de belles cloches : le nôtre en renferme trois. Mais parlons d'abord de celles qui les y ont précédées. Le premier document, où il est fait mention des cloches de la paroisse, est du 3 mai 1620 : « Accord pour la refonte de deux cloches entre le curé, les habitans de Montigny-Langrin et un fondeur de Compiègne ; entre Jehan-Le Bel, curé de Montigny-Lengrin, les marguilliers et habitans dudit lieu d'une part, et Claude Dupuis, fondeur, demeurant à Compiègne, d'autre part ;

« Ledict Dupuis a promis de refondre les deux cloches qui sont à présens au clochez dudict Montigny et icelles les rendre en deux aultres et icelles deux cloches bien et deurement fait de bon ton et armonie d'accord.

« En cas que si iceux curé et habitans trouveroient bon de fair fair trois cloches, ledict Dupuis si sere tenu les fair bien et deurement comme dict est, en fournissant pour lesdicts habitans tous et uny chacun les fraiz qu'il conviendra fair pour fassonner lesdict cloches, et marché fait moiennant la somme de 78 livres pour la fasson desdict trois cloches, et en cas si que ledict curé et habitans ne vould fair fair que deux cloches, ils seront tenu de paier audict Dupuis que la somme de 60 livres, et en cas si que ledict Dupuis livre quelque métaille pour le complotement d'icelles cloches, ledict sera paiez par lesdict susnommé la somme de 16 solz par livre et seront tenu lesdicts habitans d'aller quérir ledict métaille à la ville de Cōpiengne, à leurs dépens et sera tenu ledict Dupuis rendre lesdict cloches fait et par fait, le jour Saint-Jehan-Baptiste prochainement venant. » (1)

Nous ignorons si les deux cloches furent seules refondues, ou si, une troisième vint, selon les prévisions du traité, s'adjoindre aux deux autres. Quoi qu'il en soit, en 1748, quatre cloches appelaient les fidèles aux offices de la paroisse. « Les trois plus petites avaient été données en 1747, par

1. Montigny-Lengrain. Reg. de cathol., 3 mai 1620. — A cette époque, les cloches se fondaient sur place.

M<sup>e</sup> Pierre Clouët, natif du village d'Aumencour-en-Santerre, en son vivant, prestre curé pendant 10 années de la paroisse de N.-D. de Pontoize, diocèse de Noyon, et depuis près de 30 ans, chanoine de l'église collégiale de N.-D. de Néelle, dudit diocèse, retiré à Montigny-Langrin depuis 1747 » (1).

En 1766, eut lieu, ici, la bénédiction très solennelle de quatre cloches, probablement les mêmes que celles mentionnées ci-dessus, et qui avaient été refondues, quelques mois auparavant. Cette cérémonie, à en juger par les hauts personnages qui y figurèrent, fut des plus imposantes :

« L'an 1766, le 10 du mois de novembre, les quatre cloches de cette paroisse ont été bénites par Illustrissime et Révérendissime Seigneur, Monseigneur Dillon, archevêque primat de Narbonne, Président-né des Etats Généraux de la province de Languedoc, Conseiller du Roy en tous ses Conseils et Abbé commendataire des abbayes royales d'Elan et de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

« Et la principale des 4 cloches a été nommée Lucie-Catherine par Très-Haut et Très-Puissant Seigneur Messire Arthur-Richard Dillon, sous-lieutenant au régiment de son nom, et par Très-Haute et Très-Puissante Demoiselle Lucie-Thérèse de Rothe, en présence de Très-Haute et Très-Puissante Dame Lucie-Catherine Cary de Falkland, comtesse de Rothe, veuve de Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, messire Charles-Edouard comte de Rothe, vivant lieutenant-général des armées du Roy, inspecteur-général de son Infanterie irlandaise, colonel du régiment irlandais de son nom, et seigneur de Montigny-Langrin, Hautefontaine, Courtieux, Jaulzy, le Croutoy, Martimont, Mortefontaine et autres lieux. Tous Hauts et Très-Puissants Seigneurs et Très-Puissantes Dames, qui ont signé le présent acte avec mondit Seigneur Archevêque de Narbonne, lesdits jour et an que dessus :

« Signé : Arthur Richard, arch. et primat de Narbonne, Arthur Dillon, Cary de Rothe, Lucie de Rothe, Lely-Robert

1. Montigny-Lengrain. Reg. de cathol., 1750. — Ce prêtre, parent de Antoine Lefèvre, curé de Montigny-Langrin, mourut par cas fortuit, en la paroisse Saint-Médard de Moulin-sous-Touvent, âgé de 67 ans, le 13 avril 1750, et fut inhumé dans l'église dudit Moulin, vers le milieu du bas-côté, en sortant de la chapelle de la Vierge, par Houllier, vicaire de Nampcelle.



Dillon, comte de Roscommon et baron de Kilkennyroest-Nayle, A. Lefèvre, curé de Montigny-Langrin. »

« En 1766, le 10 du mois de novembre, les trois dernières cloches de cette paroisse ont été nommées, savoir :

« La seconde grosse, Marie-Victoire, par le sieur Desmoulins, fermier de la Gorge, et demoiselle Duriez, nièce de maître Antoine Lefèvre, gradué en théologie et curé de ladite paroisse.

« La seconde petite, Elisabeth-Jeanne, par François Baillet, fermier de Saint-Pierre du Mont de Chartres, et Marie-Jeanne Crépin, fermière du Châtelet et de Thésy.

« La petite ou quatrième, Marguerite-Pétronille, par François Moutonnet, laboureur, et par Marie-Marguerite Cordier, fille d'Antoine Cordier, syndic. » (1)

Le 7 octobre 1793 (conformément à la loi du 23 juillet de la même année qui prescrivait aux communes de ne laisser aux églises qu'une seule cloche), il fut procédé ici à « l'adjudication de la descente des trois plus petites cloches pesant environ 2.400 livres, y compris le ferrement, qui est accordée, au rabais, pour 60 livres au Citoyen Martin Liénart (2), à la charge pour lui de réparer les dégradations qu'il pourrait faire au clocher et à l'église, en les enlevant, et avec obligation audit Liénart de les rendre à Soissons dans les dix jours » (3).

La grosse cloche Lucie-Catherine, bénite si solennellement en 1766, demeura seule au clocher pour convoquer les citoyens aux assemblées et plus tard, au rétablissement du culte, pour annoncer les offices aux âmes chrétiennes. Casée le 11 mai 1826, on décida de la refondre. La commune vota, à cette intention, la somme de 867 francs. Puis, on décida de lui adjoindre deux compagnes, moins puissantes.

Une souscription, ouverte dans la commune pour couvrir les frais qui s'élevaient à 1.715 francs, produisit 1.485 francs. La commune solda la différence.

1. Montigny-Lengrain, Reg. de cathol., 10 nov. 1766.

2. Il opéra également la descente des cloches de Ressons et reçut 40 l. ; il mourut ici, le 29 mai 1827, à l'âge de 80 ans.

3. Montigny-Lengrain, Reg. de délib., 7 oct. 1793.

Le 16 octobre 1826, ces trois cloches furent fondues à Solente (Oise), par Florentin Cavillier.

La grosse cloche, du poids de 1.047 livres, porte l'inscription suivante :

[1<sup>re</sup> ligne] ✠ L'AN 1826 J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M<sup>r</sup> VARIN DOYEN ET M<sup>r</sup> CLOUET, CURÉ DESSERVANT DE MONTIGNY-LENGRAIN, ET NOMMÉE CHARLOTTE-LOUISE

[2<sup>e</sup> ligne] EMÉLIE PAR M<sup>r</sup> ESTAVE DE VALSERY, GENTILHOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROI, PARRAIN, ET D'ANDRÈS THÉRÈSE-LOUISE-EMÉLIE

[3<sup>e</sup> ligne] DAME DE VALSERY, MARRAINE. MM. LOUIS-PRINCE-EUGÈNE LEBRASSEUR, MAIRE, LOUIS-GERMAIN LENOBLE, ADJOINT ET CLERC LAIC, JEAN-FRANÇOIS HÉNIN, CULTIVATEUR, CHARLES

[4<sup>e</sup> ligne] BONAVENTUR DUPLESSIER, P<sup>re</sup> VÉRON, J<sup>n</sup> CORDIER, BERNARDIN PIAT, J<sup>n</sup> VÉRON, P<sup>re</sup> LAMBIN, BARBIER, J<sup>n</sup> MOYEN, NICOLAS FAYARD, BOCHERON ISIDORE, MARGUILLIERS, ETC.

Cloche d'une exécution parfaite, dont l'ornementation est des plus heureuses. Au-dessus de l'inscription, le champ d'une frise haute de cinq centimètres est meublé de rinceaux d'excellent style. Sous l'inscription, une bordure de feuillages en relief. Treize fleurs de lys sont répandues sur le pourtour de la cloche et forment deux rangées en quinconce.

Au nord, dans un écusson, est représentée la Sainte-Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus.

Au sud, S. Martin à cheval, donnant à un pauvre une partie de son manteau. Deux blasons, en double, celui des Valsery et des d'Andrès. Dans l'écu du fondeur, on lit : Florentin Cavillier à Solente.

La cloche moyenne pèse 771 livres. Son inscription, d'une exécution très ordinaire, est répartie en trois lignes :

[1<sup>re</sup> ligne] L'AN 1826. J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M<sup>r</sup> VARIN, DOYEN, ET M<sup>r</sup> CLOUET, CURÉ DESSERVANT DE MONTIGNY-LENGRAIN, ET NOMMÉE ROSE

[2<sup>e</sup> ligne] FRANÇOISE-FÉLICITÉ PAR M<sup>r</sup> HUET FRANÇOIS, PROPRIÉTAIRE A COURTIEUX (OISE), PARRAIN, ET M<sup>o</sup> BLÉRY ROSE-FÉLICITÉ, V<sup>ve</sup> BAILLET,

[3<sup>e</sup> ligne] PROPRIÉTAIRE A MONTIGNY, MARRAINE. M<sup>r</sup> L.-P.-EUGÈNE LEBRASSEUR, MAIRE, ET L.-G. LENOBLE, ADJOINT ET CLERC.



Deux festons de fleurs encadrent l'inscription. Au-dessous et au levant, le Christ en croix ; une femme vue de dos, agenouillée dans un mouvement pathétique, embrasse les pieds de Jésus-Christ. Au nord, S. Michel, terrassant le dragon ; au sud, S. Pierre tenant les clefs de l'Eglise ; à l'ouest, l'écusson du fondeur Florentin Cavillier.

La petite cloche pèse 537 livres. Voici son inscription :

[1<sup>re</sup> ligne] L'AN 1826, J'AI ÉTÉ BÉNITE PAR M<sup>r</sup> VARIN, DOYEN, ET M<sup>r</sup> CLOUET, CURÉ DESSERVANT DE MONTIGNY-LENGRAIN, ET NOMMÉE MARIE

[2<sup>e</sup> ligne] CAROLINE PAR M<sup>r</sup> VIOLET J<sup>a</sup>-MARIE, PROPRIÉTAIRE, ET HUTIN SOPHIE-CAROLINE, F<sup>e</sup> DE M. FERTÉ DE POUY,

[3<sup>e</sup> ligne] PARRAIN ET MARRAINE. M<sup>r</sup> L.-P.-E. LEBRASSEUR, MAIRE, ET L.-G. LENOBLE, ADOJOINT ET CLERC.

Au-dessus et au-dessous de l'inscription, deux bordures de feuillages, de médiocre style. Au levant, un Christ en relief, élevé sur un piédestal ; au sud, dans un écusson, S. Martin en habits pontificaux ; au nord, S. Paul armé du glaive ; à l'ouest, l'écu du fondeur.

### Le Cimetière

Le cimetière entoure l'église ; autrefois il en était ainsi dans presque toutes les localités. Seules les sépultures des grands personnages échappaient à la règle commune et étaient faites dans les édifices religieux. Quelques exceptions sont à signaler ; « des gens du commun » décédés dans les hameaux éloignés, durent à la rigueur de l'hiver « la terre du cimetière étant trop gelée », l'honneur d'être enterrés dans l'église priorale du Châtelet.

Le cimetière est très ancien. A l'époque mérovingienne, l'usage des cercueils de pierre était assez répandu ; or, on en a découvert quelques-uns dans le cimetière, à l'orient. Et cependant, on sait qu'avant le VIII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait pas de cimetières communs ; tantôt, on enterrait près d'un oratoire, tantôt, dans des enclos bénits et épars, en dehors des villes et des villages.

Un plan de la place de l'église, levé le 18 août 1778, nous montre qu'à cette époque, le cimetière avait les dimen-

sions actuelles, mais qu'autrefois, il s'avancait de dix-huit toises sur cette place (1).

La superficie du cimetière (non compris l'emplacement de l'église et de la sacristie) est de 16 ares 80 (2).

Les concessions de terrain furent établies, par le Conseil municipal, en 1857 (3).

La croix du cimetière est un massif de maçonnerie, formé de trois prismes de pierre superposés, ayant environ 4 m. 50 d'élévation et 0 m. 90 de rayon, à la base. Ce massif sert de piédestal à une fine colonne, de pierre, haute de 2 m. 50 et couronnée d'une petite croix de fer. Elle fut « bénite avec les cérémonies accoutumées, le 21 avril 1776, fête de la dédicace de l'Eglise de Montigny-Lengrain, par messire Grégoire, prêtre curé de Chelles, vice-gérant du doyenné de Viviers ; et, en présence de : MM. Nicolas Delarue, prêtre curé de Croutoy, de Louis Guynet, prêtre curé de Courtieux, Pierre-Charles de Villablée, prêtre religieux célestin, desservant la cure de Hautefontaine, et de tous les habitans et paroissiens. » (4)

### Calvaires, Chapelle

Plusieurs croix s'élèvent sur le territoire de la commune.

1<sup>o</sup> Celle qui fut érigée à la fin du siècle dernier, en souvenir de l'abbé Philipoteaux et sur un terrain qui lui appartenait, par son beau-neveu, M. Augustin Bureaux.

2<sup>o</sup> La croix sise au hameau de la Vallée, bénite en 1840, reconstruite en 1902.

3<sup>o</sup> Celle de Thézy.

4<sup>o</sup> Celle du Châtelet (5).

1. Arch. départ., Aisne : E. 31. Bail à surcens du 18 août 1778.

2. Cadastre, f<sup>o</sup> 592.

3. Le tarif fut établi par mètre carré : 40 fr. pour les concessions perpétuelles, 20 fr. pour les trentenaires, 10 fr. pour les temporaires.

4. Montigny-Lengrain, Reg. de cathol., année 1776.

5. Trois autres croix ont été détruites pendant l'évacuation du village (juin 1918 à mars 1919) : celle du Larris-St-Jean, celle de Tannières, et la croix Saint-Claude.



Quant à la chapelle S. Christophe, nous n'en connaissons que le nom qui figure dans un acte de vente du xvii<sup>e</sup> siècle. (1)

### La Fabrique

Le terme fabrique servait avant la Révolution et depuis le Concordat jusqu'au 11 décembre 1906, pour désigner le corps ou la réunion des personnes chargées de l'administration des biens de chaque église.

#### I. — Administration

##### 1<sup>o</sup> Avant la Révolution

Le principal administrateur était le trésorier, appelé fabricien, procureur-fabricien, marguillier, nommé par la communauté en présence et du consentement du curé, pour trois ans. Cette charge reconnue par l'assemblée comme plus onéreuse que profitable lui valait d'être déchargé de toute corvée, collection d'impôts et autre charge de communauté.

Cette fonction n'était confiée qu'à des hommes notables. Voici les noms de ceux que nous avons trouvés : Pierre Lambin, 1747-1750 ; Joseph de la Croix, 1750-53, Nicolas Piat, 1754 ; Antoine Béjac, 1766-69 ; Claude Liénart, 1780-83 ; Martin-Liénart, 1783-1790 ; Bléry, 1791 ; Antoine Buisy, 1793 (janvier) ; Martin-Liénart, 1793.

Les comptes étaient apurés par l'archidiacre, dans sa visite.

C'est toujours la communauté et non la fabrique qui s'occupe des réparations à l'église et au presbytère. C'est aussi la communauté des habitants, unis au curé et aux fondateurs, qui demande à l'évêque l'autorisation des fondations.

##### 2<sup>o</sup> Du Concordat à la suppression des fabriques

Supprimées par la Révolution, les fabriques furent rétablies par le Concordat, et leur organisation fut provisoirement laissée aux évêques.

1. Le 9 janvier 1623, Henri Desmézières vend à Charles Delabarre deux esseins de pré, au terroir de Montigny-Lengrain, lieudit Marsigny, tenant au pré de Longpont, au pré de Raoul de Vaux et à la sente conduisant de Montigny-Lengrain à la chapelle St-Christophe (Vic-sur-Aisne), arch. notar.

Les fabriques ont cessé d'exister le 11 décembre 1906.

Les deux membres principaux des fabriques étaient le président et le trésorier.

Voici les noms de ceux qui remplirent ces fonctions depuis le Concordat :

#### PRÉSIDENTS

1834-1838	Isidore Bocheron.
1838-1851	Antoine-Alexandre Piat.
1852-1888	Victor Philipoteaux (curé).
1888-1890	Léon-Jules Labbé.
1890-1891	Sébastien Baillet.
1891-1892	Dominique Liévaux.
1892-1898	Casimir Laverdure.
1898-1902	Pierre-Victor Bataille.
1902-1905	Arthur Bataille.
1905-1906	Sébastien Baillet.

#### TRÉSORIFIERS

1802-1804	Jean-Pierre Roussel.
1804-1807	Jacques Piat.
1807-1823	Jean Hénin.
1823-1834	Antoine-Alexandre Piat.
1834-1877	Louis-Charles Desâchy.
1877-1896	Pierre-Victor Bataille.
1896-1906	Augustin Bureaux.

## II. — Fondations

### 1<sup>o</sup> Avant la Révolution

A la Révolution, la fabrique jouissait des fondations suivantes :

1<sup>o</sup> Don par Pierre Lourson, de 3 livres de rente, pour une messe à célébrer au jour anniversaire de sa mort.

2<sup>o</sup> Don par François Tassien, de Flonval, de 17 sous, 6 deniers de rente.

3<sup>o</sup> Don de la famille Chrétien : 1 livre 5 s.

4<sup>o</sup> Don de Jacques Manteaux, 5 s. de rente, pour la récitation d'un *De Profundis* au jour anniversaire de sa mort.

5<sup>o</sup> Don par Liévin d'une livre de rente, payée par Cauchemé, son héritier.



6<sup>e</sup> Don par la veuve Amory, de 10 sous de rente, payée par Claude Destrées, héritier de sa maison, sise à Flonval.

2<sup>e</sup> *A la suppression des fabriques*

Au moment de sa suppression, 11 décembre 1906, la fabrique de l'église de Montigny-Lengrain possédait 240 fr. de rentes sur l'Etat, 3 0/0.

### III. — Propriétés

En 1789, la fabrique de Montigny-Lengrain possédait :

1<sup>o</sup> 29 esseins, 25 verges (8 hect. 40 a., 40 c.) de terres labourables en plusieurs pièces sises au territoire d'Ambleny et à celui de Montigny-Lengrain, aux lieux dits au-dessous de la Gorge, à l'arbre du frais chemin, aux terres effondrées, à Vauruelle, en Chaumont (1). En 1629, ces terres étaient déjà la propriété de la fabrique. A cette date, « le plan et mesurage en avait été fait par Antoine Baligant, arpenteur à Cuise ». (2)

De 1781 à 1790, elles étaient tenues à bail par François Baillet et Marguerite Millan, son épouse. (3)

En 1790, elles furent louées à François Baillet, fils du précédent, marié à Rose-Félicité Bléry. (4)

2<sup>o</sup> Trois quartiers de mauvaise terre, loués à Philippe Gamelin de Tannières, à la redevance annuelle de 3 livres 5 s.

3<sup>o</sup> Deux pièces de vignes, sises à la Vallée, soit 52 verges, louées au curé, 3 l. 10 s.

Toutes ces terres furent vendues, à la Révolution, au profit de la Nation, à l'exception de deux pièces, qui, en raison de leur mauvaise qualité, ne trouvèrent pas d'acquéreur. Restituées à la fabrique par arrêté du Gouvernement en date du 7 thermidor an XI (25 juillet 1803), elles lui ont été reprises le 11 décembre 1906. Sises au lieu dit Côte du Chaplain, elles étaient louées 10 francs par la fabrique. Leur superficie est de 20 ares 60.

1 - 2. Arch. départ. Aisne. G. 1453.

3. Bail passé dev. M<sup>e</sup> Chocus, notaire à Attichy (Oise), le 29 oct. 1780.

4. Arch. départ., G. 1543 : Bail passé en l'étude de M<sup>e</sup> J.-B<sup>e</sup> Sivé, notaire à Hautefontaine.

#### IV. — Situation financière

A la Révolution, les revenus fixés pour l'entretien du culte consistaient dans :

1<sup>o</sup> Le produit de la location des terres, soit 156 l. 15 s., plus 152 livres provenant de la vente des 19 esseins de blé de redevance.

2<sup>o</sup> Les rentes des fondations, soit 6 l. 17 s. 6 d.

3<sup>o</sup> La rente d'une maison, sise à Basse-Terre, soit 3 l. 10 s. (1)

4<sup>o</sup> Le produit du droit de sonneries, 7 livres.

En 1905, dernière année complète de l'existence de la fabrique, ses revenus consistaient dans :

1. « Le 31 oct. 1746, messire Antoine Lefèvre, curé de Montigny-Lengrain, et Pierre Lambin, marguillier en charge, ont représenté que bail aurait été fait pour neuf années par MM. les précédents curé et marguillier de ladite église et fabrique à François Moultonnet, maréchal audit Montigny-Lengrain et à Marguerite Dehus, sa femme, d'une maison basse, cave dessous, grenier dessus, couverte en chaume, jardin et cour en dépendant, appelée maison d'école, appartenant à la fabrique dudit Montigny-Lengrain, sise au lieu dit Basse-Terre, tenant d'orient à Jean Lénart, du septentrion à la ruelle des Menuisiers, d'occident audit Moultonnet, par acte passé devant le notaire royal d'Attichy le 1<sup>er</sup> oct. 1740 ; et considérant que cette maison et lieux « n'étaient d'aucun proffit à ladite église et fabrique, à cause des réparations qu'y excèdent chaque année ses loyers, d'autant plus que c'est sur icelle que se tire rétribution de l'obit de Jeanne Chardet, et qu'il sera avantageux pour ladite fabrique de la donner à surcens perpétuel, en aurait été fait sur la délibération des habitans dudit Montigny-Lengrain, les publications ordinaires et accoustumées par lesquelles se seroit trouvé plus haut et dernier enchérisseur la personne de Pierre-François Ferragus, maréchal audit Montigny-Lengrain et seroient cédés audit Ferragus et à Marguerite Dehus, sa femme, les lieux, bâtimens et héritages sus-déclarés au titre de surcens annuel, perpétuel et non rachetable à commencer la jouissance au jour de St-Martin prochain, moyennant 70 sous de surcens, de rente foncière annuelle. » (Vic-sur-Aisne, arch. notar., minute du 31 oct. 1746).